



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions Services nationaux de passation de marchés
220, 4^e Avenue S.E., bureau 720
Calgary AB T2G 4X3

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION

AMENDMENT / MODIFICATION
001

Tender To: Parks Canada Agency
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Services nationaux de passation de marchés
220, 4^e Avenue Sud-Est, bureau 720
Calgary AB T2G 4X3

Title-Sujet Services de traiteur – Centre des Palissades, Jasper (Alberta)		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-18-0485/A	Date: 20 février 2019	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-19-00863892	Amendment No. - N° de la modif. 001	
Solicitation Closes:		
at – á 14:00	on – le 25 mars 2019	Time Zone - Fuseau horaire HAR/MDT
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Other-Autre: <input type="checkbox"/>
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Joanne S. Cuthbert - joanne.cuthbert@canada.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone 587-436-5732	Fax No. – No de FAX: 1-866-246-6893	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:		
See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 001 est une modification administrative à l'article 1.1 Exigences relatives à la sécurité

DELETE:

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Les nouvelles demandes d'habilitation de sécurité du personnel nécessitent une prise d'empreintes digitales obligatoire afin d'amorcer la vérification du casier judiciaire. La validité d'une habilitation de sécurité délivrée par le gouvernement du Canada n'est pas touchée par le changement apporté au processus de vérification du casier judiciaire. Les demandeurs qui ont besoin d'une attestation de sécurité doivent assumer les coûts de prélèvement des empreintes digitales.

1.1.1 Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :

- (a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valide tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
- (b) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux de travail dont l'accès est règlementé doivent satisfaire aux exigences relatives à la sécurité énoncées à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
- (c) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux de travail dont l'accès est règlementé;

1.1.2 On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement l'attestation de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

INSERT:

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Les nouvelles demandes d'habilitation de sécurité du personnel nécessitent une prise d'empreintes digitales obligatoire afin d'amorcer la vérification du casier judiciaire. La validité d'une habilitation de sécurité délivrée par le gouvernement du Canada n'est pas touchée par le changement apporté au processus de vérification du casier judiciaire. Les demandeurs qui ont besoin d'une attestation de sécurité doivent assumer les coûts de prélèvement des empreintes digitales.

1.1.1 Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :

- (a) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux de travail dont l'accès est règlementé doivent satisfaire aux exigences relatives à la sécurité énoncées à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
- (b) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux de travail dont l'accès est règlementé;

1.1.2 On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement l'attestation de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.